
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2005/06/13

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

La CSSIAT enquête sur un accident mortel

Saint John, NB : Cléo Landry, âgé de 58 ans, a perdu la vie par suite d'un accident survenu le matin du 8 juin à Smurfit Stone Pulp Mill, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

M. Landry, qui était électricien, a subi un traumatisme crânien au travail et a été transporté par ambulance à l'hôpital de Bathurst. Au cours des deux jours qui ont suivi, sa condition a détérioré et le 10 juin, M. Landry est décédé des suites de sa blessure.

Un agent de santé et de sécurité de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) est intervenu. L'enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Au sujet de la CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.